

TABLE DES MATIÈRES

1. Maîtres d'ouvrage **1**

1.1. La maîtrise d'ouvrage **1**

- 1.1.1. Les trois grandes catégories de maîtres d'ouvrage : *1. Les maîtres d'ouvrage publics soumis au Code des marchés publics* 2 – *2. Les maîtres d'ouvrage réglementés* 4 – *3. Les maîtres d'ouvrage privés* 6
- 1.1.2. Les fonctions des maîtres d'ouvrage : *1. Les fonctions des maîtres d'ouvrage publics et des maîtres d'ouvrage réglementés (soumis à la loi MOP)* 6 – *2. Les fonctions des maîtres d'ouvrage privés non réglementés (non soumis à la loi MOP)* 7
- 1.1.3. Le vocabulaire européen : pouvoir adjudicateur (PA) et entité adjudicatrice (EA) 8

1.2. La maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) **10**

- 1.2.1. La mission du maître d'ouvrage délégué (mandataire)..... 10
- 1.2.2. Les personnes pouvant être maîtres d'ouvrage délégués (mandataires)..... 12
- 1.2.3. Les conditions d'exercice du mandat 12
- 1.2.4. Les conséquences juridiques du mandat MOP..... 13
- 1.2.5. Les conventions de mandat peuvent être passées en procédure adaptée (Mapa) quel que soit leur montant 14
- 1.2.6. Les marchés passés par les maîtres d'ouvrage délégués (mandataires) sont soumis aux règles applicables aux maîtres d'ouvrage 14

1.3. Conducteur d'opération et AMO en marchés publics ou réglementés..... **15**

- 1.3.1. Le conducteur d'opération : *1. Une mission d'assistance générale* 15 – *2. Les personnes pouvant être conducteurs d'opération* 16
- 1.3.2. L'AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage)..... 16

1.3.3.	Comment distinguer l'AMO du conducteur d'opération ?.....	16
1.3.4.	Articulation avec les autres intervenants	17
1.3.5.	Choisir son conducteur d'opération ou son AMO : Mapa ou procédure adaptée	18
1.3.6.	Conduite d'opération ou mandat ?.....	18

2. La maîtrise d'œuvre

19

2.1. Généralités 19

2.1.1.	La fonction de maîtrise d'œuvre	19
2.1.2.	L'équipe de maîtrise d'œuvre : son rôle	19
2.1.3.	Le dispositif réglementaire	20
2.1.4.	Les maîtres d'ouvrage assujettis à la loi MOP.....	21
2.1.5.	Les ouvrages concernés par la loi MOP	21
2.1.6.	Les contrats concernés par la loi MOP	21

2.2. Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre (loi MOP)..... 22

2.2.1.	Phase de conception : 1. <i>Les études d'esquisse (ESQ)</i> 22 – 2. <i>Les études de diagnostic (DIA)</i> 22 – 3. <i>Les études préliminaires (EP)</i> 22 – 4. <i>Les études d'avant-projet (AVP)</i> 22 – 5. <i>Les études de projet (PRO)</i> 23 – 6. <i>L'assistance au maître d'ouvrage pour la passation du ou des contrats de travaux (ACT)</i> 23	
2.2.2.	Phase de réalisation : 1. <i>Les études d'exécution (EXE)</i> 23 – 2. <i>La direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)</i> 24 – 3. <i>Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)</i> 25 – 4. <i>Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)</i> 25 – 5. <i>Missions complémentaires</i> 25	

2.3. La mission de base (loi MOP) 25

2.4. Le contrat de maîtrise d'œuvre (loi MOP) 26

2.4.1.	Généralités	26
2.4.2.	Le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre	27
2.4.3.	L'engagement de la maîtrise d'œuvre.....	27

2.5. Le contrat passé avec un maître d'œuvre public (non soumis à la loi MOP) 28

2.6.	La responsabilité du maître d'œuvre	28
2.6.1.	La conception : les fautes de conception.....	28
2.6.2.	Le conseil : le défaut de conseil	29
2.6.3.	Le contrôle et la surveillance : le défaut de surveillance	30
2.6.4.	L'atténuation de la responsabilité du maître d'œuvre par celle du maître d'ouvrage ou de l'entrepreneur	31
2.6.5.	La responsabilité du maître d'œuvre vis-à-vis de l'entrepreneur	32
2.6.6.	Garantie de bon fonctionnement et garantie décennale	34
2.7.	La passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre (CMP).....	35
2.7.1.	Définition des contrats de maîtrise d'œuvre dans le CMP.....	35
2.7.2.	Schéma général des procédures de passation.....	35
2.7.3.	La procédure adaptée : <i>1. Définition 36 – 2. Quand utiliser la procédure adaptée ? 36 – 3. Contenu de la procédure adaptée 36</i>	
2.7.4.	Le concours de maîtrise d'œuvre : <i>1. Définition 37 – 2. Quand utiliser un concours de maîtrise d'œuvre ? 37</i>	
2.7.5.	La procédure négociée spécifique : <i>1. Définition 37 – 2. Quand utiliser une procédure négociée spécifique ? 38</i>	
2.7.6.	L'appel d'offres : <i>1. Définition 38 – 2. L'appel d'offres n'est pas approprié pour les marchés de maîtrise d'œuvre avec conception 38</i>	
2.7.7.	Règles de procédure depuis décembre 2008 et le décret du 25 août 2011 : <i>1. Absence d'obligation de pondérer les critères d'évaluation des projets 39 – 2. Commission d'appel d'offres et composition du jury 39</i>	
2.7.8.	Le dialogue compétitif	40
2.7.9.	En résumé.....	40

3. Le coordonnateur sécurité et protection de la santé 43

3.1.	Généralités	43
3.1.1.	Espace clos et indépendant.....	43
3.1.2.	Risques de coactivité.....	44
3.1.3.	Le dispositif légal et réglementaire : <i>1. La loi 44 – 2. Les décrets 45 – 3. Les arrêtés 45 – 4. Le Code du travail 45</i>	

- 3.1.4. Les trois niveaux d'opération : 1. Les opérations de catégorie III 45 – 2. Les opérations de catégorie II 46 – 3. Les opérations de catégorie I 46
- 3.1.5. La notion de travaux de bâtiment et de génie civil 47

3.2. Les obligations des intervenants à l'acte de construire en matière de SPS..... 47

- 3.2.1. Le coordonnateur SPS : 1. Le cadre d'intervention du coordonnateur SPS 48 – 2. Contenu de la mission du coordonnateur 48 – 3. Les pouvoirs du coordonnateur 49
- 3.2.2. Les obligations du maître d'ouvrage : 1. Les obligations de faire 49 – 2. Les obligations de « faire faire » 51
- 3.2.3. Les droits et obligations des entreprises et des sous-traitants : 1. Élaborer le PPSPS lorsqu'il est requis 51 – 2. Respecter les mesures générales de prévention applicables à la profession du bâtiment 52 – 3. Informer les sous-traitants sur les obligations liées à la coordination SPS 52

3.3. Les documents 53

- 3.3.1. Le plan général de coordination santé et sécurité (PGC) : 1. Quand établir un PGC ? 53 – 2. La forme du PGC 53 – 3. Le contenu du PGC 53
- 3.3.2. Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé : 1. Chantiers de catégorie I ou II : différentes rubriques du PPSPS 54 – 2. Chantiers de catégorie III : cas particulier du PPSPS « simplifié » pour les travaux présentant des risques particuliers 54
- 3.3.3. Le registre journal 55
- 3.3.4. Le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) : 1. Le contenu du DIUO 55 – 2. La diffusion du DIUO 56

3.4. Le collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail 56

4. La dévolution des marchés : les entrepreneurs 57

4.1. Les marchés en lots séparés : l'allotissement .. 57

4.2. Le marché unique et les contrats globaux 59

- 4.2.1. Généralités 59
- 4.2.2. Les dérogations de l'article 10..... 59
- 4.2.3. Les contrats globaux sur performance 61

4.3.	Les groupements momentanés d'entreprises (GME) : la cotraitance.....	62
4.3.1.	Généralités : 1. Définition d'un GME 62 – 2. Avantages des GME 62 – 3. La cotraitance est différente de la sous-traitance 63	
4.3.2.	Les deux formes de groupement : conjoint ou solidaire : 1. Caractéristiques communes aux deux groupements 63 – 2. Le groupement conjoint 63 – 3. Le groupement solidaire 64 – 4. Un groupement ne peut pas être conjoint et solidaire 65 – 5. Les deux types de groupement peuvent être combinés 66	
4.3.3.	Le fonctionnement des GME : 1. Le mandataire 66 – 2. Les cotraitants 68 – 3. La convention de groupement 69 – 4. Les précautions à prendre pour constituer et faire fonctionner un GME 70 – 5. Les assurances 70 – 6. La défaillance 72 – 7. Les qualifications d'entreprises dans un groupement : une solidarité purement financière 72 – 8. Respect des règles de concurrence en marchés publics soumis au CMP 73	
4.4.	La sous-traitance	74
4.4.1.	Généralités : 1. Définition de la sous-traitance 74 – 2. Acceptation des sous-traitants et agrément de leurs conditions de paiement par le maître d'ouvrage 75 – 3. Il n'est pas nécessaire d'intervenir sur le chantier pour être sous-traitant 76 – 4. La sous-traitance de pose est néanmoins possible 77 – 5. La sous-traitance en chaîne (ou sous-traitance indirecte) 77 – 6. Sanctions en cas de sous-traitance irrégulière (ou occulte) 77	
4.4.2.	La sous-traitance dans les marchés publics : 1. Les maîtres d'ouvrage concernés 78 – 2. Interdiction de sous-traitance totale 78 – 3. Obligation d'indiquer dans l'offre la sous-traitance envisagée 78	
4.4.3.	Le paiement direct du sous-traitant de rang un (sous-traitant direct) : 1. La mise en place du paiement direct des sous-traitants de rang un 79 – 2. Les modalités du paiement direct par le maître d'ouvrage public 81	
4.4.4.	La garantie de paiement due aux sous-traitants de rang supérieur à un (sous-traitant indirect) : une caution ou une délégation de paiement : 1. La caution de sous-traitance 84 – 2. La délégation de paiement 85	
4.4.5.	La responsabilité du maître d'ouvrage public vis-à-vis du sous-traitant impayé : l'action indemnitaire.....	85
4.4.6.	Requalifications par le juge du contrat de sous-traitance.....	87
4.4.7.	Responsabilité décennale du sous-traitant.....	89

5. L'effet attractif de la notion de travaux publics

91

5.1. Notion de travaux publics 91

- 5.1.1. La notion de travaux publics résultant de la loi 91
- 5.1.2. La notion de travaux publics résultant de la jurisprudence :
1. Un critère obligatoire 91 – *2. Deux critères alternatifs* 92

5.2. Régime juridique des travaux publics 92

- 5.2.1. L'effet attractif de la notion de travaux publics : *1. Dans le domaine contractuel* 93 – *2. Dans le domaine extra-contractuel (responsabilité délictuelle)* 94
- 5.2.2. Les particularités du contentieux de travaux publics :
la non-application de la règle du préalable 95

6. La passation des marchés

97

6.1. Généralités..... 97

- 6.1.1. L'entrée en vigueur du Code des marchés publics 2006 et de ses modifications : *1. Les marchés notifiés avant le 1er septembre 2006* 97 – *2. Les marchés pour lesquels une consultation est engagée depuis le 1er septembre 2006* 97
- 6.1.2. Les différentes catégories de marchés publics et les accords-cadres : *1. Les marchés simples* 100 – *2. Les marchés à bons de commande* 100 – *3. Les marchés à tranches conditionnelles* 101 – *4. es accords-cadres* 102
- 6.1.3. Le prix : *1. Marché à prix forfaitaire ou marché à prix unitaire* 102 – *2. Marché actualisable et/ou révisable (article 18 du Code des marchés publics)* 103
- 6.1.4. Les pièces constitutives des marchés publics : *1. L'acte d'engagement* 105 – *2. Les autres pièces constitutives des marchés* 105 – *3. Le marché indique l'ordre de priorité des pièces contractuelles* 106

6.2. Le respect des principes..... 106

- 6.2.1. Le principe d'égalité des candidats..... 106
- 6.2.2. La liberté d'accès à la commande publique..... 107
- 6.2.3. Le principe de transparence 107
- 6.2.4. Les sanctions encourues pour le non-respect de ces principes . 109

6.3. La publicité	109
6.3.1. En dessous du seuil de 4 000 € HT : publicité non obligatoire.....	109
6.3.2. Entre les seuils de 4 000 € HT et de 90 000 € HT : une publicité adaptée.....	110
6.3.3. Entre le seuil de 90 000 € HT et celui de 4 845 000 € : une publicité formalisée HT.....	111
6.3.4. Au-dessus du seuil communautaire de 4 845 000 € : une publicité européenne HT	112
6.3.5. Le calcul des seuils : les notions d'ouvrage et d'opération (art. 27 du CMP).....	112
6.4. La sélection des candidats.....	113
6.4.1. Interdictions de soumissionner (art. 43 du CMP)	113
6.4.2. Documents à produire par tous les candidats (ou sélection des candidatures) (art. 44 et 45 du CMP)	114
6.4.3. Pièces absentes ou incomplètes (art. 52 du CMP)	116
6.4.4. Documents à produire par le seul attributaire (art. 46 et 47 du CMP).....	117
6.5. La sélection des offres.....	117
6.5.1. Les critères de sélection des offres : l'offre économiquement la plus avantageuse (art. 53 du CMP) : 1. Une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché 117 – 2. Un seul critère : le prix 119	
6.5.2. La pondération des critères (art. 53 du CMP et point 12.1 de la circulaire).....	120
6.5.3. Les offres anormalement basses.....	121
6.5.4. Variantes et options (art. 50 du CMP).....	123
6.6. Les procédures de passation des marchés publics	125
6.6.1. Les marchés à procédure adaptée : 1. Généralités 126 – 2. Principes à respecter 127 – 3. Démarche 128 – 4. Cas particuliers des petits lots (article 27-III du CMP) 129	
6.6.2. Définition et déroulement de l'appel d'offres dans le CMP (art. 33, 57 et 60) : 1. Définition de l'appel d'offres 129 – 2. Déroulement de l'appel d'offres ouvert (art. 57 et suiv.) 130 – 3. Déroulement d'un appel d'offres restreint dans le CMP (art. 60 et suivants) 136	
6.6.3. Procédure de marchés négociés (art. 34, 35, 65 et 66) : 1. Définition d'une procédure négociée 138 – 2. Cas possibles de recours aux marchés négociés dans le CMP 139 – 3. Déroulement d'une procédure de marchés négociés 141	

6.6.4.	Procédure de dialogue compétitif (art. 36 et 67 du CMP)	143
--------	---	-----

6.7. La négociation 143

6.7.1.	Les sujets de négociation	143
6.7.2.	Les thèmes non négociables.....	144
6.7.3.	Les procédures qui autorisent la négociation.....	144
6.7.4.	Les principes à respecter lors de la négociation.....	144
6.7.5.	Les différences entre une procédure adaptée et une procédure négociée.....	145

6.8 La dématérialisation 145

6.8.1.	Où trouver l'information et deux dates à retenir : <i>1. Ou trouver l'information ?</i> 145 – <i>2. Deux dates à retenir</i> 146	
6.8.2.	Quid des Mapa ?	147
6.8.3.	Les articles du Code et l'arrêté du 14 décembre 2009.....	147
6.8.4.	Que savoir sur les plates-formes de dématérialisation ?.....	151
6.8.5.	Les problématiques des secteurs du bâtiment et des travaux publics.....	151
6.8.6.	Quelles sont les pistes d'amélioration ?.....	152
6.8.7.	La signature électronique : <i>1. Qu'est-ce qu'une signature électronique ?</i> 152 – <i>2. Que comprend-elle ?</i> 152 – <i>3. Qui peut l'obtenir ?</i> 152	
6.8.8.	Le certificat de signature électronique : <i>1. Quel certificat de signature électronique choisir ?</i> 153 – <i>2. Quel support choisir pour le certificat ?</i> 153 – <i>3. Quelles sont les étapes à suivre pour obtenir un certificat ?</i> 153 – <i>4. L'obtention d'un certificat a-t-elle un coût ?</i> 154	
6.8.9	Quels sont les documents à signer électroniquement ? : <i>1. Au stade de la candidature</i> 154 – <i>2. Au stade de l'offre</i> 154	
6.8.10	Que savoir sur la copie de sauvegarde ?	154

6.9. La passation des marchés réglementés 155

6.9.1.	Les procédures de passation des marchés des SEM et des SA d'HLM agissant en qualité de mandataire.....	155
6.9.2.	Les procédures de passation des marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au CMP : <i>1. Les textes</i> 156 – <i>2. Les maîtres d'ouvrage concernés</i> 156 – <i>3. Les principales dispositions de l'ordonnance du 6 juin 2005</i> 157 – <i>4. Les principaux articles du décret du 30 décembre 2005</i> 158 – <i>5. Les organismes HLM</i> 159	

7. Les garanties : la retenue de garantie et son remplacement par une caution ou par une garantie à première demande

161

7.1. La retenue de garantie dans les marchés soumis au CMP	161
7.1.1. Définition	161
7.1.2. Remplacement	162
7.1.3. Objet de la retenue de garantie	162
7.1.4. Son remboursement	163
7.2. La caution personnelle et solidaire	165
7.2.1. Définition et nature juridique de la caution	165
7.2.2. Forme de l'engagement de la caution	165
7.2.3. Délai imparti pour constituer la caution : la durée du marché ..	166
7.2.4. Libération de la caution (art. 101)	166
7.3. La garantie à première demande	167
7.3.1. Caractéristiques	167
7.3.2. Forme de l'engagement à première demande	167
7.3.3. Délai imparti pour constituer la garantie à première demande : la durée du marché	168
7.3.4. Libération de la garantie à première demande	168
7.4. La retenue de garantie dans un contrat de sous-traitance	169
7.5. Les garanties que le maître d'ouvrage peut exiger en contrepartie d'une avance	170

8. L'exécution du marché

171

8.1. Les obligations de l'entrepreneur liées à l'exécution des travaux	171
8.1.1. Exécution des ordres de service (OS) : 1. <i>L'entreprise doit exécuter les ordres de service</i> 171 – 2. <i>Les trois cas permettant le refus d'exécuter un OS</i> 172	
8.1.2. Obligation de bonne exécution : 1. <i>Le respect des règles de l'art</i> 173 – 2. <i>Le devoir général de renseignement et de</i>	

conseil 173 – 3. Les modalités du devoir de conseil :
l'expression de réserves 174

- 8.1.3. Obligation de respecter les délais 175
8.1.4. Obligation de supporter les risques..... 177

8.2. La modification dans la masse des travaux .. 179

- 8.2.1. La prolongation du délai d'exécution 180
8.2.2. Le droit à indemnisation : 1. L'hypothèse de la diminution des
travaux (article 16 des CCAG Travaux 1976 ou 2009) 180 –
2. L'hypothèse de l'augmentation des travaux (article 15 des
CCAG Travaux de 1976 et de 2009) 182 – 3. Les autres
changements (article 17 des CCAG 76 ou 2009) 183
8.2.3. Le refus d'exécuter les travaux supplémentaires 183

8.3. Le paiement des travaux supplémentaires dans un marché à prix global et forfaitaire .. 184

- 8.3.1. Les conditions classiques d'existence du marché à forfait :
1. Le marché doit être conclu avec le propriétaire du
sol 184 – 2. La notion large de construction et celle, plus
restrictive, de bâtiment 185 – 3. Une description
suffisamment précise et sérieuse des ouvrages « selon un
plan arrêté et convenu » 185 – 4. Le prix du marché 187
8.3.2. Les conséquences de la qualification de marché forfaitaire :
1. Le principe : non-paiement des travaux supplémentaires
en l'absence d'autorisation écrite et de prix convenu avec le
« propriétaire » 188 – 2. Les spécificités des marchés
publics : travaux indispensables et travaux utiles 189 –
3. Les exceptions au principe 191
8.3.3. La rémunération d'un maître d'œuvre est également
forfaitaire..... 192
8.3.4. Possibilité de résiliation du marché forfaitaire 193

8.4. Avenants et décisions de poursuivre..... 194

- 8.4.1. Les conditions de passation d'un avenant : 1. Définition de
l'avenant 194 – 2. Objet de l'avenant 194 – 3. L'avenant ne doit
pas bouleverser l'économie du marché ni en changer l'objet 195
– 4. Le passage en CAO des avenants de plus de 5 % 196 –
5. L'exception des sujétions techniques imprévues 196
8.4.2. Les avenants irréguliers : 1. Annulation par les tribunaux
des avenants irréguliers 197 – 2. Condamnation pour délit
de favoritisme 197 – 3. Prestations supplémentaires
exécutées sans avenant : absence de faute de la part du
prestataire de nature à limiter son droit à indemnisation des
dépenses utiles 197

8.4.3.	Avenant ou marché complémentaire ?.....	198
8.4.4.	La décision de poursuivre : 1. Définition de la décision de poursuivre 200 – 2. Objet de la décision de poursuivre 200 – 3. La décision de poursuivre ne doit pas bouleverser l'économie du marché ni en changer l'objet 200	

8.5. L'interruption des travaux en cas de non-paiement 201

8.5.1.	Continuité du service public.....	201
8.5.2.	L'interruption est possible après plus de six mois d'impayés...	201

8.6. Le traitement des déchets 201

8.6.1.	Généralités.....	201
8.6.2.	Un tri sélectif des déchets doit être envisagé	202
8.6.3.	Faut-il créer un lot spécifique « déchets » ?.....	203
8.6.4.	Faut-il intégrer le coût du traitement dans le compte prorata ?.	203
8.6.5.	La recommandation n° T2-2000 : 1. Le cas de la démolition : le diagnostic préalable 204 – 2. Le cas de la construction neuve : l'estimation préalable 204 – 3. Le cas des travaux sur existants 204	

8.7. La gestion du compte prorata..... 205

8.7.1.	Généralités.....	205
8.7.2.	Les dépenses communes de chantier : 1. Les dépenses communes d'investissement 206 – 2. Les dépenses communes de consommation 207	

9. La réception des travaux 209

9.1. Caractéristiques 209

9.2. Effets juridiques et financiers en droit des marchés 211

9.2.1.	Les effets de la réception.....	211
9.2.2.	Effets du décompte général et définitif (DGD).....	212

9.3 Effets de la réception en responsabilité des constructeurs 213

9.3.1	L'absence de réception.....	213
9.3.2.	La réception assortie de réserves : 1. Coexistence de la garantie de parfait achèvement et de la responsabilité contractuelle pour les dommages réservés 214 – 2. Possibilité d'utiliser les garanties décennale et biennale pour les désordres réservés	

s'aggravant par la suite 214 – 3. Impossibilité d'utiliser les garanties décennale et biennale pour la réparation des autres désordres réservés 215

9.3.3.	La réception sans réserves	215
	1. À l'égard des désordres apparents	215
	2. À l'égard des désordres non apparents (cachés).....	215

9.4. La réception dans les marchés publics soumis au CCAG Travaux 76 216

9.4.1.	La procédure de réception : 1. Les opérations préalables à la réception (OPR) 216 – 2. Les participants 216 – 3. L'objet des OPR 216 – 4. Le procès-verbal de réception 217 – 5. Le délai 217 – 6. La décision du maître d'ouvrage 217	
9.4.2.	Cas particulier de la réception partielle	218
9.4.3.	Cas particulier de la mise à disposition.....	219

9.5. La réception dans les marchés publics soumis au CCAG Travaux 2009 219

9.6. Le refus de réception et les réserves à la réception 220

9.6.1.	Le refus de réception.....	220
9.6.2.	Les réserves à la réception : 1. Remédier aux réserves dans le délai contractuel 221 – 2. Comment remédier aux réserves ? 222	

9.7. La réception tacite..... 222

9.7.1.	Problématique	222
9.7.2.	Conditions	223
9.7.3.	Date d'effet	223

9.8. La réception judiciaire 224

9.9. Les caractéristiques de la garantie de parfait achèvement..... 224

10. Le paiement des marchés soumis au CMP et au CCAG Travaux 1976 ou CCAG travaux 2009 227

10.1. Séparation de l'ordonnateur et du comptable public..... 227

10.2. Le délai de paiement du CMP	228
10.2.1. Généralités.....	228
10.2.2. Le point de départ du délai de paiement	228
10.2.3. L'expiration du délai de paiement.....	229
10.2.4. Les intérêts moratoires	229
10.3. Le marché peut prévoir le versement d'une avance et d'acomptes.....	230
10.3.1. L'avance (art. 87 et 115 du CMP).....	230
10.3.2. Les acomptes (art. 91 du CMP).....	231
10.4. CCAG Travaux 1976 : Paiement du solde du marché. Établissement du projet de décompte final et contestation du décompte général	233
10.4.1. Établissement du décompte général : <i>1. Délai de production du projet de décompte final</i> 234 – <i>2. Contenu du projet de décompte final</i> 234 – <i>3. Le décompte général</i> 235 – <i>4. Signature du décompte général par le titulaire : DGD</i> 237	
10.4.2. Contestation du décompte général : <i>1. Faire des réserves</i> 237 – <i>2. Le mémoire en réclamation est celui de l'article 50.22du CCAG Travaux</i> 238 – <i>3. Suite à la réclamation, plusieurs situations peuvent se présenter</i> 240 – <i>4. Le désaccord sur le montant du solde n'empêche pas le paiement de ce qui n'est pas contesté</i> 242	
10.4.3. Les effets du décompte général devenu définitif	242
10.4.4. Le caractère définitif du décompte accepté par les deux parties : le DGD	243
10.4.5. En résumé.....	245
10.5. CCAG Travaux 2009 : Paiement du solde. Établissement du projet de décompte final et contestation du décompte général	245
10.5.1. Établissement du décompte général : <i>1. Délai de production du projet de décompte final</i> 246 – <i>2. Contenu du projet de décompte final</i> 246 – <i>3 Le décompte général</i> 246 – <i>4. Signature du décompte général par le titulaire : DGD et point de départ du délai de paiement du solde</i> 247	
10.5.2. Contestation du décompte général : <i>1. Faire des réserves</i> 248 – <i>2. Le mémoire en réclamation est celui de l'article 50 du CCAG Travaux 2009</i> 248 – <i>3. La procédure contentieuse</i> 249	
10.5.3. En résumé.....	251

10.6. Le paiement d'une créance cédée ou nantie : l'exemplaire unique ou certificat de cessibilité	252
10.6.1. Dans le cas du marché principal	252
10.6.2. Dans le cas d'un groupement conjoint.....	253
10.6.3. Dans le cas d'un groupement solidaire	253
10.6.4. Le certificat de cessibilité	253

11. Les contrôles et les recours 255

11.1. Le contrôle des marchés publics..... 255

- 11.1.1. Les contrôles visant les actes administratifs : 1. *Le contrôle de légalité exercé par le préfet* 256 – 2. *Le contrôle des dépenses par le comptable public* 257 – 3. *Le contrôle de la Cour et des chambres régionales des comptes* 257
- 11.1.2. Les contrôles visant les personnes : 1. *Le contrôle de la Cour de discipline budgétaire et financière* 258 – 2. *Le contrôle de la Mission interministérielle d'enquête sur les marchés (Miem)* 258 – 3. *Le contrôle exercé par les juridictions pénales* 258

11.2. Les recours dans les marchés publics 260

- 11.2.1. Les recours portant sur la passation du marché : 1. *Candidats évincés : motifs de l'éviction, recours gracieux, communication des documents* 260 – 2. *Le déféré préfectoral* 265 – 3. *Le référé précontractuel (L. 551-1 et suiv. du CJA – Code de justice administrative)* 266 – 4. *Le recours contre « les actes détachables du contrat »* 273 – 5. *Le recours en contestation de la validité du contrat (arrêt « Tropic Travaux »)* 274 – 6. *Le référé contractuel (ordonnance du 7 mai 2009)* 277 – 7. *L'indemnisation du candidat évincé* 281
- 11.2.2. Recours portant sur l'exécution du marché : 1. *Le recours amiable devant le comité consultatif de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics (CCRA)* 283 – 2. *Le référé provision* 290 – 3. *Les procédures de mandatement et d'inscription d'office* 294 – 4. *Conséquences de l'annulation d'un marché en partie (ou en totalité) exécuté : comment calculer l'indemnisation du préjudice ?* 297